



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFERENCE

Trente-neuvième session

Rome, 6-13 juin 2015

Nomination de représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel

Résumé

La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés. Le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée se compose de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation. Les membres et membres suppléants sont nommés pour un mandat de trois ans. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM se compose de: trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO; trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général; et trois membres (et trois suppléants) élus par les participants fonctionnaires de la FAO et du PAM.

Suite que la Conférence est invitée à donner

La Conférence est invitée à nommer au Comité des pensions du personnel les représentants proposés dont la liste figure au paragraphe 7 du présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Kamila Guseynova
Secrétaire du Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM
Service d'appui à la gestion des ressources humaines
Tél.: +39 06570 53382

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mn249

1. L'Article 4a) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dispose que «la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés». Aux termes de l'Article 6c), le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée se compose «de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation».

2. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM contribue de façon importante à l'effort général visant à harmoniser les pensions des Nations Unies et leur administration avec les exigences des organisations du système commun des Nations Unies et de leurs fonctionnaires, qui peuvent exercer leurs fonctions et prendre leur retraite dans tous les pays du monde. Il a pour mandat:

- d'examiner les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions, afin de déterminer les modifications qui pourraient y être apportées de façon à communiquer la position de la délégation du Comité au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui, le cas échéant, formule à son tour des recommandations à l'Assemblée générale des Nations Unies;
- d'interpréter et d'appliquer les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions en cas de contestation, par des fonctionnaires de la FAO et du PAM y participant, d'une décision du Secrétaire du Comité des pensions du personnel de la FAO concernant les droits des participants et/ou leur statut;
- d'accorder les pensions d'invalidité (de 25 à 30 cas par an), conformément aux Statuts et au Règlement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

3. Le Comité se réunit à Rome aussi fréquemment que de besoin (normalement de 6 à 8 fois par an pour des réunions d'une demi-journée). Il nomme trois membres et trois suppléants (un membre et un suppléant parmi les membres désignés par la Conférence de la FAO, son Directeur général et les fonctionnaires de la FAO et du PAM participant à la Caisse commune des pensions, respectivement) pour représenter l'Organisation au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la plus haute instance administrative de la Caisse, qui relève directement de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Comité mixte tient des sessions ordinaires au moins une fois tous les deux ans.

4. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM se compose de:

- trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO;
- trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général;
- trois membres (et trois suppléants) élus par les participants fonctionnaires de la FAO et du PAM.

5. Les membres et les suppléants actuels désignés par la Conférence sont les suivants:

Mandat	Membres	Suppléants
1 ^{er} janvier 2015 - 31 décembre 2017	M. MD Mafizur Rahman Représentant permanent suppléant de la République populaire du Bangladesh auprès de la FAO	Mme Roxana Oller Catoira Représentante permanente suppléante de l'État plurinational de Bolivie auprès de la FAO
1 ^{er} janvier 2014 - 31 décembre 2016	M. Juan M. Cammarano Deuxième secrétaire de la mission des États-Unis d'Amérique auprès des organismes des Nations Unies	M. Vladimir Navara Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie auprès de la FAO
1 ^{er} janvier 2013 - 31 décembre 2015	M. Zohrab V. Malek Ambassadeur de la République d'Arménie auprès de la FAO	Mme Nike-Ekaterini Koutrakou Représentante permanente suppléante de la Grèce auprès de la FAO

6. Afin d'éviter que les réunions du Comité des pensions du personnel, qui se tiennent à Rome, n'occasionnent des frais de voyages, la Conférence désigne en général des représentants résidant à Rome.

7. La Conférence est invitée à nommer au Comité des pensions du personnel:

- a) Mme Abla Malik Osman Malik, Représentante permanente suppléante de la République du Soudan auprès de la FAO, en qualité de membre suppléante pour remplacer Mme Nike-Ekaterini Koutrakou, et terminer le mandat de celle-ci, qui échoit le 31 décembre 2015.
- b) Mme Daleya Uddin, Représentante permanente suppléante de la mission des États-Unis d'Amérique auprès des organismes des Nations Unies, en qualité de membre pour remplacer M. Juan Cammarano, et terminer le mandat de celui-ci, qui échoit le 31 décembre 2016.
- c) Mme Abla Malik Osman Malik, Représentante permanente suppléante de la République du Soudan auprès de la FAO, en qualité de membre pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.
- d) M. Spyridon Ellinas, Représentant permanent suppléant de la République de Chypre auprès de la FAO, en qualité de membre suppléant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.
- e) M. Bah Konipo, Représentant permanent adjoint de la République du Mali auprès de la FAO, en qualité de membre pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Mme Daleya Uddin, Représentante permanente suppléante de la mission des États-Unis d'Amérique auprès des organismes des Nations Unies, en qualité de membre suppléante pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.